



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Entreprise  
Adresse  
NPA Localité

**Votre contact :**

Burhan Dzeliloski  
+41 27 345 37 72  
[finances@vetroz.ch](mailto:finances@vetroz.ch)

Vétroz, le 23 juin 2025

**Message du Conseil communal aux entreprises et commerçants vétrozains – contributions à la famille**

Chère Madame, cher Monsieur,

Les autorités de Vétroz, soucieuses de soutenir l'économie locale, lancent une grande campagne de soutien. Elle vise à sensibiliser la population à l'importance de privilégier les commerces locaux afin d'assurer leur pérennité et stimuler l'économie locale.

La campagne consiste en la distribution de bons d'une valeur totale CHF 150.— à chaque enfant de 0 à 17 ans révolus résidant sur le territoire communal, à faire valoir auprès d'une liste de commerces participants. Pour 2025, cela représente plus de 1'300 enfants qui bénéficieront de cette action. Ils leur permettront de (re)découvrir et favoriser les commerces de proximité.

Chaque année, un montant de l'ordre de près de **CHF 200'000.** sera injecté dans l'économie vétrozaine grâce à la production de ces bons. La commune a besoin de votre participation afin de faire fructifier cette action et compte sur votre coopération, le but étant de proposer la plus large palette de services aux futurs titulaires des bons et d'attirer une nouvelle clientèle dans les commerces de Vétroz.

**Comment profiter de cette action pour fidéliser la clientèle ?**

Il est espéré que lors de leurs visites, les clients dépenseront pour un montant supérieur à celui du bon et seront tentés de revenir dans votre commerce. Aussi, vous avez la liberté de mettre en place, autour de cette action, toute mesure ou tout geste commercial visant à fidéliser la clientèle.

**Comment les bons devront être traités par les entreprises participantes ?**

Une solution de gestion informatisée des bons a été choisie. L'encaissement des bons par les commerces se fera donc simplement via un ordinateur ou un smartphone.

Dès réception d'un bon, le commerçant est tenu d'intégrer au plus vite son numéro unique ou de le scanner au moyen du logiciel informatique qui sera mis **gratuitement** à disposition.

**Comment et quand les entreprises participantes seront-elles remboursées par l'administration communale ?**

La solution informatique choisie permettra de générer des rapports durant l'opération. Les commerces participants seront remboursés chaque deux semaines, en principe le lundi.

Aucun frais de traitement ou commission n'est imputé aux participants, cette action n'engendre **aucun coût** pour votre entreprise.





MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

**Que faire si le montant de l'achat du client est inférieur à la valeur du bon ?**

Le commerçant ne doit faire aucun retour d'argent si l'achat est inférieur à la valeur du bon. Évidemment, en cas d'achat d'un montant supérieur à celui de valeur du bon, le client est tenu de compléter la somme due.

**Comment les entreprises sauront-elles de quelle façon utiliser l'application et/ou la plateforme internet ?**

Une fois la liste des entreprises participantes établie, les commerces recevront un mot de passe et un identifiant unique par e-mail ainsi qu'un mode d'emploi pour l'encaissement des bons.

De plus, sur le site internet, une page dédiée et une vidéo explicative sera prochainement disponible.

Afin de pouvoir démarrer au plus vite cette opération, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner pour la fin du mois de juillet le formulaire d'inscription à l'adresse [finances@vetroz.ch](mailto:finances@vetroz.ch) en cas d'intérêt de votre part ou de nous faire part de votre refus d'y participer.

Dans l'attente de votre prompte réponse, soyez assuré de notre pleine considération et nous vous présentons Chère madame, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

**Municipalité de Vétroz**

**Le Président**

Pierre-Michel Venetz

**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz